

# Le guide

de la bibliothèque universitaire

Une équipe de bibliothécaires est à la disposition des usagers en situation de handicap ou temporairement empêchés. Vous pouvez les faire appeler en vous signalant à l'accueil de la bibliothèque.

Dans chaque bibliothèque, un poste informatique est dédié aux personnes en situation de handicap.

## **Vous pouvez :**

- Emprunter des documents (livres, revues ou DVD) dans toutes les BU de l'URCA. Pour les étudiants, autant de documents que souhaité pendant 3 semaines, renouvelables 2 fois. Pour les doctorants, autant de documents que souhaité pendant 9 semaines. Les documents déjà empruntés sont réservables à partir du catalogue ou en s'adressant au personnel de la BU. Les documents empruntés à Reims peuvent être rendus dans toutes les bibliothèques universitaires de Reims.
- Consulter les ressources électroniques sur les postes informatiques des bibliothèques.
- Utiliser votre propre ordinateur et le réseau Wifi disponible à la BU.
- Vous former à la recherche documentaire pour consulter le catalogue de la bibliothèque et les ressources électroniques.
- Travailler en salle de lecture ou en salle de groupe (BU Robert de Sorbon, BU Santé et BU Moulin de la Housse). Les salles de groupe sont réservables à partir de l'application disponible

sur le Bureau Virtuel. À la BU Robert de Sorbon, une salle de travail « Silence » est accessible à tous (20 places).

- Lire des documents sur les télégrandisseurs (BU Robert de Sorbon, BU Santé et BU Moulin de la Housse).
- Imprimer et photocopier des cours (sauf BU Chaumont et Troyes-Éducation)
- Sur demande à la Mission Handicap, le service de numérisation de documents permet de numériser des ouvrages avec reconnaissance optique de caractères.

### **Service Panier de livres :**

- Si vous ne pouvez pas vous déplacer facilement à la bibliothèque pour rassembler les documents que vous souhaitez emprunter, vous pouvez envoyer par mail votre liste d'ouvrages et l'équipe peut les tenir à votre disposition à la banque d'accueil.
- Ces documents peuvent être retirés par une personne porteuse d'une procuration. Ce service gratuit concerne les documents présents dans les collections de la bibliothèque universitaire ; pour les documents de bibliothèques extérieures au réseau des BU de l'URCA, il faut contacter le service du Prêt entre Bibliothèques.

**Pour plus d'informations : [www.univ-reims.fr/BU](http://www.univ-reims.fr/BU)**

ou [bibliotheque.universitaire@univ-reims.fr](mailto:bibliotheque.universitaire@univ-reims.fr)



Dernière mise à jour :  
Septembre 2018